

CERTIFICAT D'ADMINISTRATEUR

Certificat

- ▶ Le certificat atteste que la personne a suivi plusieurs Formations et/ou Ateliers dans le domaine de la gouvernance, en a compris le contenu et l'a mis en œuvre au sein d'un Conseil d'Administration ou de Fondation dont elle fait partie ou avec lequel elle collabore.
- ▶ Le certificat est signé par un animateur de l'ACAD, le Directeur du CRPM et un membre du comité de l'isade.

Valeur du certificat

- ▶ Le certificat mentionne le thème du travail de certification, ainsi que la liste des Formations et/ou Ateliers suivis.
- ▶ Les Chambres du Commerce et de l'Industrie de Suisse romande avec lesquelles le CRPM collabore, ainsi que l'isade, reconnaissent la validité de ce certificat.
- ▶ Selon les besoins, les animateurs et experts de l'ACAD peuvent attester de la qualité du travail de certification.

ORGANISMES IMPLIQUÉS

- ▶ **ACAD**
Académie des Administrateurs
- ▶ **Chambres du Commerce et de l'Industrie de Suisse romande**
- ▶ **CRPM**
Formation en Management et en Ressources Humaines
- ▶ **isade**
Institut suisse des administrateurs
- ▶ **Triple A Associés**

PERSONNES RESPONSABLES

Animateurs de l'ACAD

Tibère Adler - François E. Clerc
Dominique Freymond - Wolfgang Martz
Alexandra Post Quillet

Représentants du CRPM et de l'isade

Francesco Di Pasquale,
Directeur du CRPM
Sandrine Hanhardt Redondo,
Secrétaire romande de l'isade
Maja Luscher,
Membre du Comité de l'isade

Quelques experts

Florent Ledentu, HEIG-VD,
spécialiste de gouvernance pour les PME
Guy Mustaki, Université de Lausanne,
Professeur de gouvernance d'entreprise, avocat
Martial Pasquier, IDHEAP,
Directeur
Ludo Van der Heyden, INSEAD,
Professeur responsable de l'International
Director's Program

Selon les thèmes choisis, l'ACAD se réserve la possibilité de faire intervenir d'autres experts et Administrateurs expérimentés.



ACAD

Av. Agassiz 5 - 1003 Lausanne
T 021 341 31 53 - F 021 341 31 58
www.acad.ch

ACAD

Académie des Administrateurs

Programme
de certification

UNIQUE EN SUISSE



CONDITIONS PRÉALABLES

La certification est réservée aux candidats répondant aux conditions suivantes :

Expérience dans la gouvernance d'entreprise :

- ▶ Être Administrateur d'une société anonyme
- ▶ ou Administrateur d'une fondation
- ▶ ou Dirigeant d'une entreprise en relation régulière avec le Conseil d'Administration
- ▶ ou Secrétaire de Conseil depuis plus de deux ans

Suivi de Formations et/ou Ateliers dans le cadre de l'ACAD ou de Triple A :

- ▶ Avoir suivi plusieurs Formations et/ou Ateliers de l'ACAD ou de Triple A Associés
- ▶ Être membre de l'Institut suisse des administrateurs (isade)

Obtention de 25 crédits au minimum :

- ▶ Réunir au minimum 25 crédits liés aux Formations et Ateliers de l'ACAD, de Triple A Associés et aux conférences de l'ACAD et de l'isade selon les critères suivants :

Chaque Formation en résidentiel de 2,5 jours =
10 crédits

Chaque Atelier d'une journée =
4 crédits

Chaque conférence de l'ACAD ou de l'isade =
1 crédit jusqu'à un maximum de 4 crédits

PROCESSUS DE CERTIFICATION

Géré par un animateur de l'ACAD selon les étapes suivantes :

1

Le participant rassemble les attestations de participation aux Formations et Ateliers de l'ACAD, de Triple A Associés et aux conférences de l'ACAD et de l'isade prouvant qu'il a obtenu 25 crédits.

2

Il informe un animateur de l'ACAD ou le Directeur du CRPM de sa volonté d'obtenir une certification et du thème qu'il souhaiterait approfondir.

3

Au sein des animateurs de l'ACAD, une personne est nommée comme responsable du processus de certification. Elle prend contact avec le candidat, vérifie l'intérêt du thème de certification, clarifie le périmètre du thème et les questions à traiter.

4

Le candidat rédige un document présentant sa mise en œuvre, dans un Conseil dont il est membre, des enseignements de l'ACAD.

5

L'animateur responsable conseille le candidat et s'assure de la bonne qualité finale du travail de certification. Au moment opportun, il organise la réunion de certification.

6

Le candidat présente son travail de certification devant un jury et défend sa recherche face à des experts durant une heure environ.

7

Les experts donnent leur appréciation sur le travail accompli. Si elle est favorable, le candidat se voit remettre officiellement un certificat d'Administrateur lors de la soirée annuelle de l'ACAD.

TRAVAIL DE CERTIFICATION

Un document écrit et une défense orale devant des experts.

Le travail de certification doit concerner des questions de gouvernance d'entreprise. Il doit démontrer :

- ▶ l'acquisition des connaissances présentées durant la formation :

- la mise en œuvre pratique de l'enseignement
- la capacité du candidat à prendre du recul face à des situations concrètes
- sa volonté d'aller plus loin dans les bonnes pratiques

- ▶ Le travail doit obligatoirement être consacré à une situation vécue par le candidat en relation avec un Conseil d'Administration ou de Fondation dont il est membre ou avec lequel il collabore. Ce doit être plutôt un témoignage pratique qu'un travail académique.
- ▶ La qualité du travail personnel, la profondeur de l'analyse et la pertinence des réponses proposées sont essentielles. Le nombre de pages n'est pas déterminant.
- ▶ Le travail de certification est un document écrit en format Word ou une présentation en format PowerPoint. Il peut être rédigé en français, allemand ou anglais et défendu lors de sa présentation devant les experts dans l'une de ces trois langues.